

CANADA

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC

Audience

Chambre des actions
collectives

DISTRICT DE MONTRÉAL

Référé

Salle
prévüe

500-06-000832-168

Date : le 16 novembre
2021**L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.****JL4908**

Partie demanderesse

Procureur(s)

ANDRÉ BERGERON**Me James Reza Nazem**Place du Canada
1010 de la Gauchetière ouest
Bureau 950
Montréal H3B 2N2
Avocat du demandeur

Partie défenderesse

Procureur(s)

LOYALTY ONE**Me Myriam Brixi**
Me Laurence Bich-Carrière
LAVERY DE BILLY
Avocates de la défenderesse

Cote (s)

Requête (s)

Greffière : Danielle Thérien

Interprète N/A

Sténographe N/A

ENREGISTREMENT NUMÉRIQUE**Audition AM :****Début****Fin****Audition PM :****Début : N/A****Fin : N/A****Affaires référées au maître des rôles**

- Pour encombrement
- Suite à une demande des parties
- Suite à une ordonnance du juge
- Cause en progrès

Résultat de l'audition :

- Affaire réglée hors cour
- Affaire en délibéré**
- Affaire en délibéré après notes
- Affaire rayée
- Jugement**
- Autre :

09 h 35 : **OUVERTURE DE L'AUDIENCE**Identification des avocats**DÉCISION**

CANADA

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

COUR SUPÉRIEURE

PROVINCE DE QUÉBEC

Audience

Chambre des actions
collectives

DISTRICT DE MONTRÉAL

Référée

Salle
prévue

500-06-000832-168

**Date : le 16 novembre
2021**

L'HONORABLE SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.

JL4908

Le Tribunal est saisi d'une demande pour prolongation du délai pour la mise en état du dossier et inscription pour jugement;

Cette demande n'est pas contestée par la défenderesse;

POUR LES MOTIFS APPARAISSANT À LA DEMANDE, LE TRIBUNAL :

ACCUEILLE la demande pour prolongation du délai.

FIXE la date limite pour inscription du dossier au 7 juin 2022.

LE TOUT frais à suivre.

SYLVAIN LUSSIER, J.C.S.

Danielle Thérien, greffière